



Réunion du 30 avril 2024

Présents :

Présidente : Mme Pierrette BARROT.

Membres présents : Mme Catherine BOLLATI,

Mrs. Bernard BALAGEAS, Jérôme BOUQUET, J. Luc BOLLATI, Bernard CHATEAUGIRON, Georges CASCARINO, Fabrice EREAU, Miguel ELVIRA RUIS, Robert FERNANDEZ, Eric CORNIER, François DUPUY, Eric REPENTIN, Jean François DECHAUX, Mario PAGNOUX Christian VALDEC,

Membres présents en visioconférence :

Mme Isabelle RADJAI, Jamel KOUROGHLLI, Jacques MOQUAY,

Membres absents Excusés : Cathy DELORT

Mrs. BRAVIN Philippe, Yohan TEXIER, Jacques PRENHEGELLA, André PERRIN (président Com. Disc.), Nicolas MILLET (président CDA), Thierry FOURNEAU (prés. Com. Appel), Karl ATEBA MEBO (CTD/PPF), Johann PORCHERON (CTD/DAP),

Invitée présente. Patricia BORCEIX (Représentante du personnel),

1) Approbation procès-verbal

La présidente présente à l'approbation du comité le PV N°8 en date du 28 mars 2024

Le comité directeur approuve favorablement le Procès-verbal.

2) Informations de la présidente

Elle informe les membres sur différents sujets :

- a) Du nombre de licenciés (es) au 29 avril 2024 qui s'élève à 17964
- b) De la reconduction par la FFF de la dotation NIKE pour la saison 2024/2025 sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur équivalente à la saison dernière à savoir 7500€.
- c) De sa non-participation au collège des présidents de ligues et districts du 4 mai 2024 qui a lieu à Montpellier
- d) De la confirmation du lieu de déroulement de la rencontre opposant l'Etoile Maritime au FC Périgny (D2) à Tasdon. Cette rencontre se déroulera à huis clos.
- e) De la remise de récompenses au club d'ANDILLY, club de notre district et seul représentant la LFNA, dans le cadre des « trophées Phillippe SEGUIN ». Elle accompagnera le club avec Mme RADJAI Isabelle à Paris pour la cérémonie de remise de récompense le 23 mai 2024.
- f) Du déroulement le 9 juin 2024 du match amical de l'équipe de France contre le Canada à Bordeaux. A cette occasion une offre promotionnelle sur le prix des billets est mise en place au profit des clubs et des districts.
- g) Du versement, par la LFNA, de la 2^{ème} fraction des subventions de fonctionnement et contrat d'objectif d'un montant de 34057 €.
- h) De la vérification en cours de saison des écritures comptables par notre cabinet comptable.



- i) Elle expose une étude sur la perte financière engendrée par suite d'annulation des coupes départementales (seniors, jeunes et féminines). Cela représente une somme de 21600 €.
- j) Elle annonce la délocalisation de l'AG Fédérale à Clairefontaine, le 8 juin 2024, prise par le CO-MEX.

3) Communication mail du président de la ligue sur la projection des comptes au 30 juin 2024 et 30 juin 2025

Mme la présidente informe de la réception d'une correspondance adressée aux districts déficitaires de la part du président de la LFNA souhaitant connaître leur situation comptable. Mme la présidente annonce qu'elle ne transmettra pas les documents demandés de par le fait que cela ne revêt pas un caractère obligatoire.

Cette décision est validée par l'ensemble des membres du comité directeur présent.

4) Situation financière

M. CHATEAUGIRON, trésorier général, présente la situation des finances en cours :

- a) Compte épargne : 70061€
- b) Compte courant : 81716 €

Il informe l'assemblée de l'envoi aux clubs du 3^{ème} relevé financier.

5) Compte rendu du bureau directeur

M. Le secrétaire général expose les divers sujets débattus lors du dernier bureau.

6) Présentation à la validation des vœux proposés à l'AG du 14 juin 2024,

Suite à la réception des vœux dans les délais impartis, le secrétaire général fait lecture aux membres des différents sujets. Après examen des textes, le comité s'est exprimé à l'issue des débats, par vote, sur la suite à donner à chacun d'entre eux :

a) *Encadrement technique des bancs de touche*

Le texte est retenu en étude.

Les nouveaux modèles de formation des éducateurs, mis en œuvre par la FFF, implique un changement de nomenclature. Dans un souci de mise en conformité de ses règlements sportifs, le District modifiera ses textes en conséquence

- Pour : 17
- Abstention : 1
- Contre : 0

b) *Création deuxième poule en championnat sénior féminin. (Déposé en commun par le district 16 et 17)*

Le texte est retenu et transmis pour avis.

Considérant que ce texte impacte les règlements des compétitions seniors féminines du pôle 16 – 17 gérées par le district de la Charente, le comité directeur donne un avis favorable à la proposition de création.

c) *Désignation d'un référent arbitre dans les clubs (référence : art 44 du statut de l'arbitrage de la FFF)*

Le texte est recevable et retenu en étude.



Il s'agit de mettre en conformité avec les textes fédéraux, l'application de ce texte dans la législation du District.

- Pour : 19
- Abstention : 0
- Contre : 0

d) *Suppression de journée de championnat avec la coupe nouvelle aquitaine. (FC FONCOUVERTE)*

Le texte est retenu en étude.

La participation à la coupe de nouvelle - aquitaine par une équipe évoluant dans le championnat départemental 17 est de son seul ressort.

Le district applique ses règlements en matière d'organisation des compétitions. Tributaire des événements organisés par la ligue, il ne peut toutefois pas sursoir au déroulement de ses épreuves.

Le comité directeur valide les arguments présentés.

e) *Challenge du fair Play (US PONS)*

Le texte est retenu en étude.

Orientation importante de sa politique générale, en matière d'engagement dans la lutte contre toutes les formes d'incivilités, cette proposition demande une étude plus approfondie.

f) *Participation à plus d'une rencontre des moins de 23 ans (AS RETHAISE)*

Le texte est retenu en étude.

La teneur des éléments d'analyse présenté par le club de l'AS RETHAISE implique que cette proposition demande une étude plus approfondie. Dans un but de disposer de tous les éléments d'appréciation sur la prise en compte et l'application de ce texte, le comité directeur souhaite disposer d'un ensemble d'arguments suffisants avant d'opter à une conclusion définitive.

7) Présentation dossier fusion :

M. le secrétaire général présente le dossier de fusion absorption entre les clubs de Sporting Club Bedenac Laruscade et de l'U.S Cercoux Clottaise. Après échange entre les membres la décision est présentée au vote.

Les résultats sont :

- Pour : 8
- Abstention : 8
- Contre : 2

8) Aperçu sur la licence à points.

M. CASCARINO fait un rapide exposé des études en cours sur la licence à points.

9) Informations et questions diverses

M. le secrétaire général présente au vote des membres l'ordre du jour provisoire de l'A.G du 14 juin 2024.

Le comité directeur approuve favorablement l'Ordre du Jour provisoire.

10) Question/informations diverses

Chaque membre présent prend la parole pour présenter la situation de son domaine de responsabilité.



COMITÉ DIRECTEUR

PROCES-VERBAL N°9

Page 4 sur 4

- a) **Commission Fair Play** : La commission se réunira le 03 juin 2024 en vue de finaliser les travaux du challenge du fair play.
- b) **Senior**. M. BOUQUET informe de la tenue de la finale de la coupe des vétérans le 24 mai 2024. Il apporte les précisions suivantes vis-à-vis du choix du lieu de la finale. Ce dernier sera déterminé de telle manière ce qu'il soit organisé à égale distance des clubs finalistes. Des investigations sont d'ores et déjà engagées.
- c) **M. Repentin** : Fait un point de situation sur les différents classements des championnats seniors régionaux. Il trace les conséquences pouvant impacter les rétrogradations au niveau Départemental.
- d) **Jeunes** : M. EREAU fait un rapide tour d'horizon sur les réunions de secteur auprès des clubs.
- e) **Féminines** : M CORNIER réaffirme l'organisation de la journée dédiée au foot féminin du 25 mai 2024 à St Porchaire avec point d'orgue l'opération « toutes foot » suivi des finales des coupes jeunes féminines. Il précise qu'aucune rencontre ne sera reporté au-delà du 25 mai 2024.

Prochain comité directeur le mardi 28 mai 2024 à 19h00.

Fin de séance à 22h00

Pierrette BARROT

Présidente

Jean-Luc BOLLATI

Secrétaire de séance